



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 21 mai 2019

2019-03-41

Date d'affichage : 24 mai 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 16

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 15 mai 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique
THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS

Sennely : M. Pierre HENRY

POUVOIRS : M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane
CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme
Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à
M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric
OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

ABSENTS EXCUSES : M. Eric LEMBO (porteur du pouvoir de Mme Marie-Annick VATZ)

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Emplois saisonniers et accroissement temporaire d'activité 2019 au CUBE

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, en vertu
duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur
quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Dans le cadre de la saison estivale 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

RECRUTE :

- 3 contractuels saisonniers par référence au cadre d'emplois des Educateurs des Activités Physiques et Sportives (catégorie B) à temps complet dont les missions sont énumérées ci-dessous :
 - Assurer la surveillance et la sécurité des usagers du Centre de Loisirs de La Ferté Saint Aubin
 - Faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 03/06/2019
Quatre-vingt Portes de
SOLOGNE-PDT

- Réaliser les premiers secours selon le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de l'établissement

La durée de recrutement est prévue pour les durées suivantes :

- Un saisonnier du 29 juin au 4 août
- Un saisonnier du 1^{er} juillet au 31 août
- Un saisonnier du 9 août au 1^{er} septembre

Le traitement sera calculé par référence à :

Pour les BEESAN-MNS- BPJEPS AAN: l'indice brut 431 / indice majoré 381 de la grille indiciaire des Educateurs des APS

Pour les BNSSA : l'indice brut 388 / indice majoré 355 de la grille indiciaire des Educateurs des APS

- 1 adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 7 heures hebdomadaires en accroissement temporaire d'activité du 11 mai 2019 au 30 juin 2019, il pourra être fait appel au contractuel en complément du temps de travail hebdomadaire prévu par paiement d'heures complémentaires. Les missions seront notamment les suivantes :

- Accueil et information
- Nettoyage des surfaces
- Assistance au public

Le recrutement se fera par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif soit IB 348 IM 326 sur la base de l'article 3-1°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- 1 adjoint administratif à temps complet du 1^{er} juillet 2019 au 1^{er} septembre 2019, en accroissement saisonnier d'activité.

Le recrutement se fera par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif soit IB 348 IM 326 sur la base de l'article 3-1°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

AUTORISE Monsieur le président, ou son représentant, à signer les contrats correspondants, les crédits nécessaires étant prévus au budget primitif 2019, chapitre 012.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE